

Le doublement de la conduite AEP du Grésivaudan



- Le projet
- La mise en œuvre du projet
- Le calendrier prévisionnel
- Compléments

Le doublement de la conduite AEP du Grésivaudan



- Le projet
 - Les besoins en eau du Grésivaudan
 - La capacité de transit du réseau SIERG
 - Le projet global
 - L'estimation du projet
- La mise en œuvre du projet
- Le calendrier prévisionnel
- Compléments

Les besoins du Grésivaudan



Un doublement du réseau d'adduction, pourquoi?

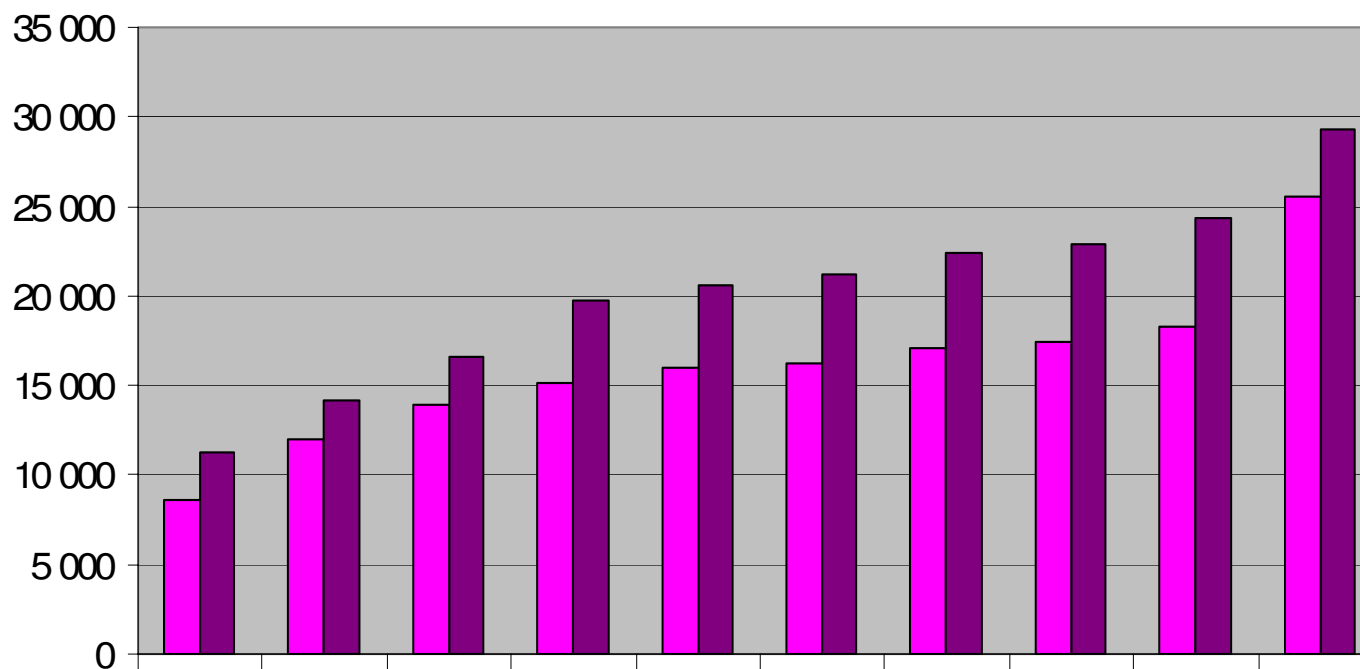
- Pour répondre aux besoins quantitatifs des communes du Grésivaudan (Crolles et Bernin notamment),

- Pour leur assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

Perspective d'évolution des besoins en eau du Grésivaudan



évolution prévisionnelle de la consommation d'eau de Crolles et Bernin



■ m³/j moyen	8 650	11 980	13 950	15 125	15 940	16 280	17 100	17 430	18 250	25 500
■ m³/j en pointe	11 253	14 170	16 620	19 686	20 593	21 195	22 348	22 938	24 330	29 350

10 750
13 000

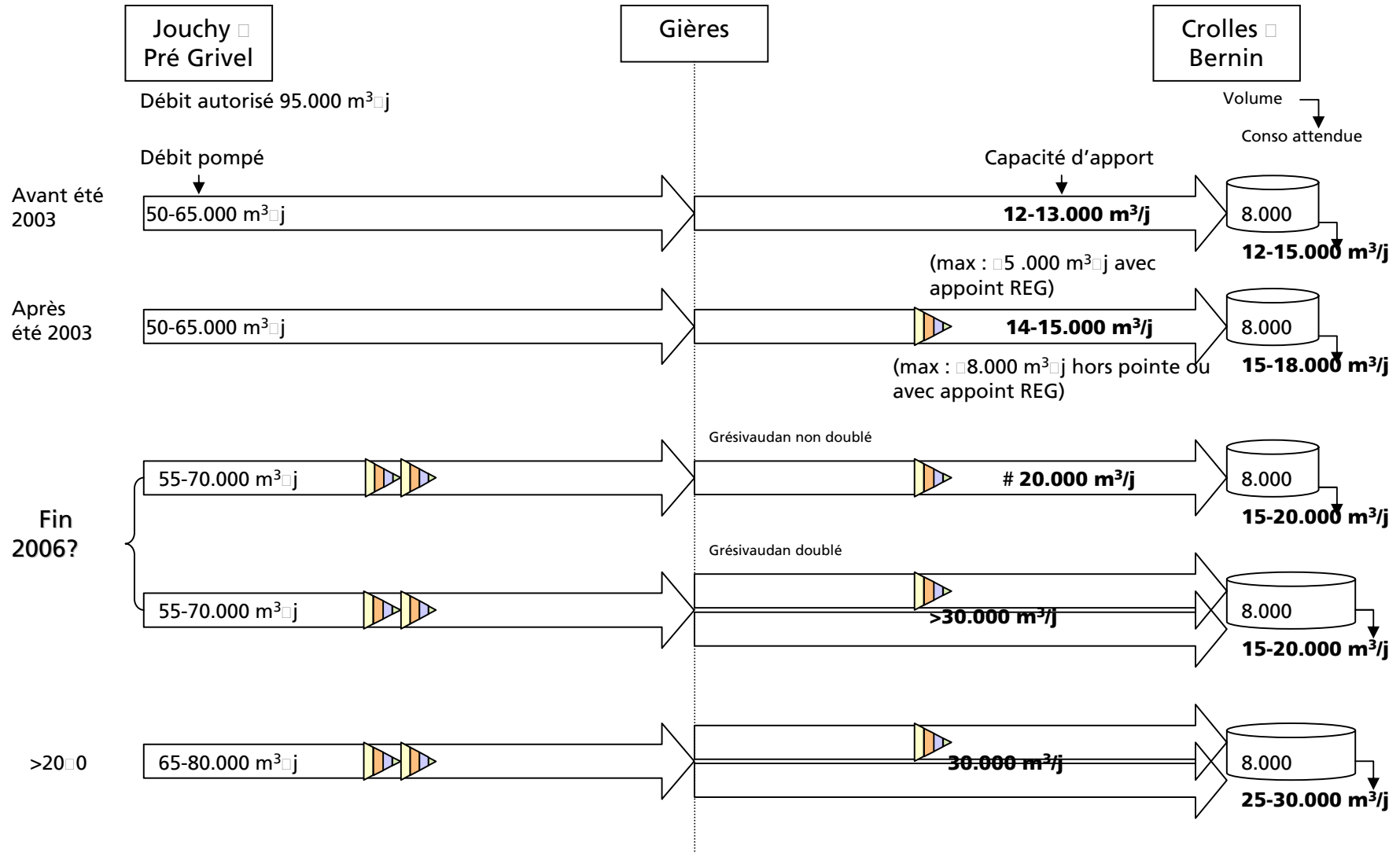
années



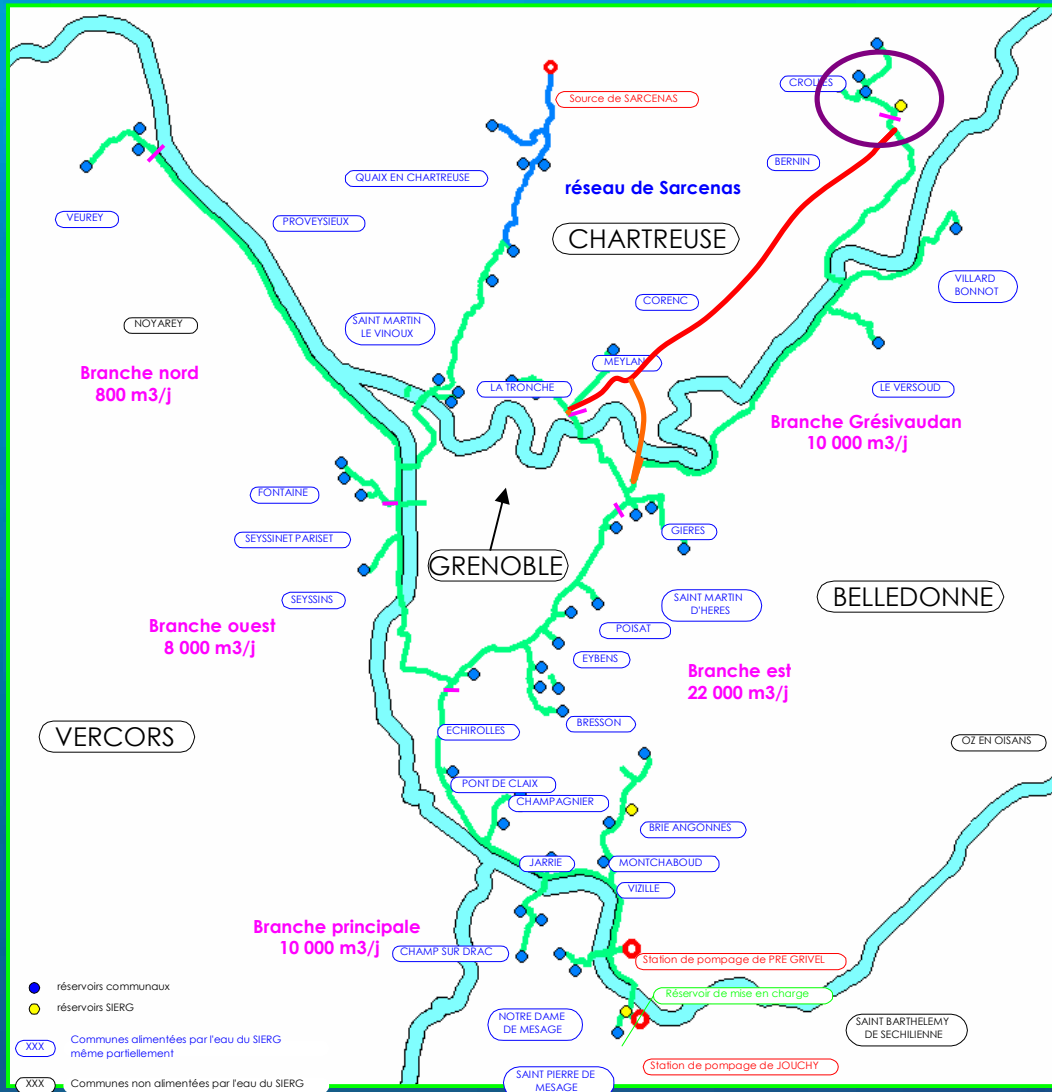
La capacité du réseau SIERG

- Rappels: ressources autorisées captées : 95 000 m³/j
capacité de pompage : > 100 000 m³/j
volume moyen pompé: 52 000 m³/j
 - Capacité de transit vers le Grésivaudan:
 - Limitée avant l'été 2003 à 2 000 m³/j
 - Actuellement de 8 à 20 000 m³/j avec le surpresseur de Domène (*)
 - Portée à plus de 30 000 m³/j avec le doublement (*)
- * : Ces valeurs prennent en compte l'aménagement nécessaire du réseau principal pour assurer l'alimentation correcte de l'ensemble des réservoirs de l'agglomération (surpresseur en amont de Pont de Claix).

Réseau SIERG – Branche Grésivaudan



LE PROJET COMPLET ENVISAGE



➤ T.F: doublement du Grésivaudan entre Meylan / Crolles:

15 km – 600 mm

➤ T.C 1: maillage Gières / Meylan:

2 km – 600 mm

➤ T.C 2: restructuration stockage et pompage à Crolles

L'estimation du Projet complet



- Estimation globale du Coût
niveau Projet (Sogreah Août 2003): **26,2 M€ H.T.**
- dont:
 - Travaux Canalisations (TF + TC): **17,7 M€ H.T.**
 - Stockage 8 000 m³ et refoulement sur Crolles (TC 2): **5,0 M€ H.T.**
 - Etudes, topo, foncier et frais divers: **2,4 M€ H.T.**
 - imprévus sur travaux (5 %): **1,1 M€ H.T.**



Le doublement de la conduite AEP du Grésivaudan



- Le projet
- La mise en œuvre du projet
 - Les décisions
 - Les résultats de l'appel d'offre
 - L'enquête publique
- Le calendrier prévisionnel
- Compléments

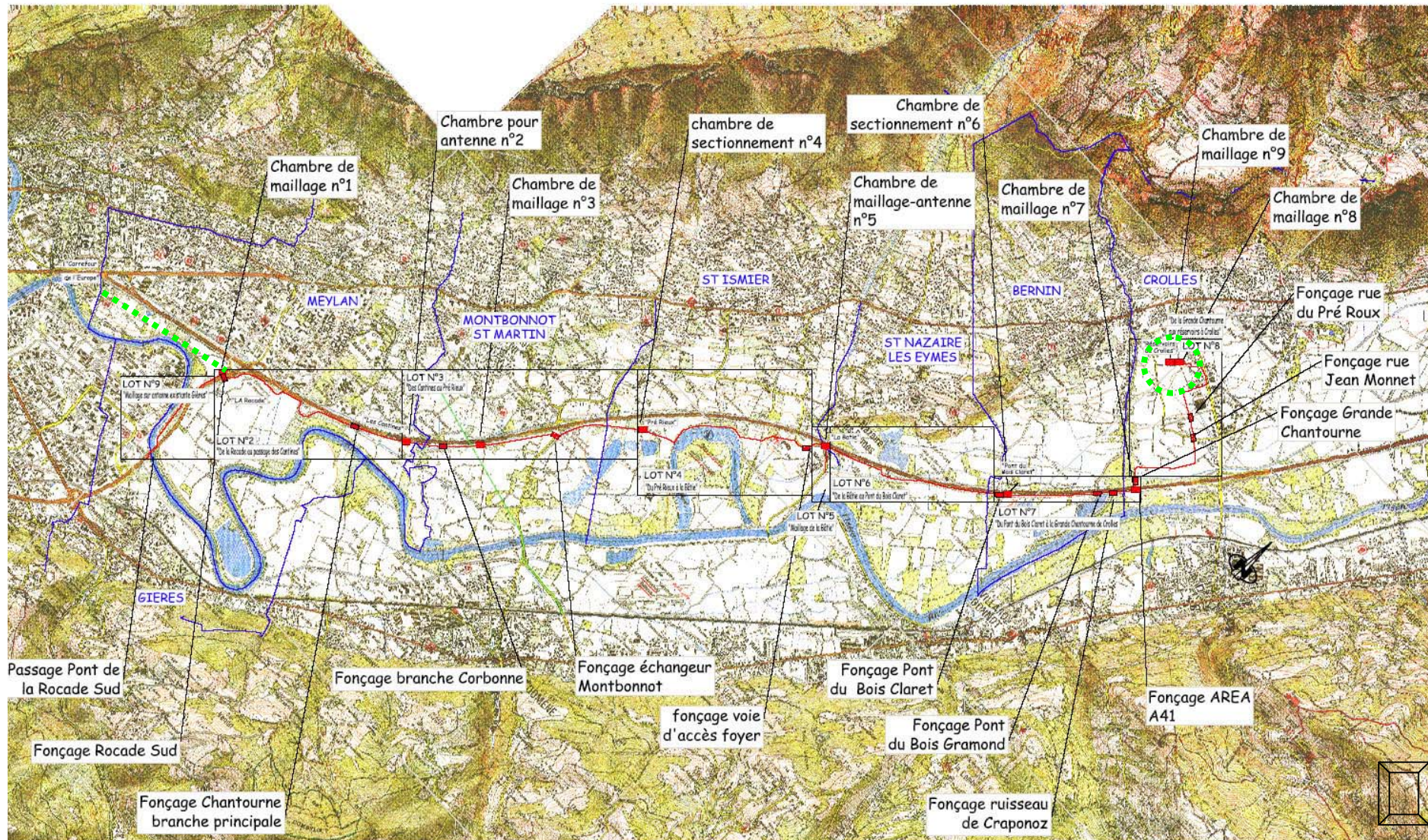
La mise en œuvre du Projet (1)



- **Bureau du 20 Août 2003:**
 - Analyse: coûts envisagés □ évolution des besoins □ capacités du réseau SIERG
- **Décisions:**
 - Se tenir prêt à réaliser les travaux dès que nécessaire:
 - * Soumettre le projet de canalisation à l'enquête publique.
 - * Lancer un appel d'offre ouvert pour le tronçon Gières □ Crolles (lots 2 à 9)
 - Mais différer la réalisation du tronçon Carrefour de l'Europe □ Rocade Sud (lot □)
 - Et continuer à s'interroger sur la réalisation du stockage et du refoulement complémentaire sur Crolles



La mise en œuvre du Projet (2) plan des travaux





Les résultats de l'appel d'offre

- **8 groupements d'entreprises** retenus par la CAO pour les **lots 2 à 9** pour un total de: **13,2 M€ H.T.**

soit un gain de presque 15%

- Des marchés toujours non notifiés à ce jour dans l'attente de l'issue des procédures administratives

Tableau de synthèse financière



	Projet complet 2003	dossier soumis à enquête	travaux envisagés en 2006
Tranche Ferme: canalisations Gières Crolles	15,9 M €	13,2 M € <i>Nota: + Tx SMTTC 0,3 M€</i>	14,5 M € <i>y compris actualisation (10%)</i>
Tranche Conditionnelle 1: Liaison Carronerie rocade Sud	1,8 M €	2,0 M €	0,0 M € <i>différé (rocade Nord/ conso)</i>
Tranche Conditionnelle 2: Restructuration pompage et stockage à Crolles	5 M €	0,0 M € <i>Non décidé / non soumis</i>	0,0 M € <i>Non décidé (conso/coût)</i>
Total travaux	22,7 M €	15,2 M €	14,5 M €
divers et imprévus travaux	1,1 M €	0,8 M €	0,7 M €
Frais annexes	2,4 M €	2,4 M €	2,2 M €
Total Opération	26,2 M €	18,4 M €	17,4 M €

L'information du public



- Projet soumis à **enquête publique** avant travaux.
(loi n° 83-630 du 1^{er} juillet 1983 - décret n°85-453 du 3 avril 1985 - annexe - al. 18°: canalisations d'eau potable enterrées d'une surface portée au sol > 5 000 m²)
- Enquête du **26 janvier au 27 février 2004**
- sur les communes de: **Gières, Meylan, Montbonnot, Saint-Ismier, Saint Nazaire les Eymes, Bernin et Crolles.**
- Rapport du commissaire enquêteur, 04 mai 2004: **avis défavorable.**
- motif : « **d'absence d'étude d'impact.** »

L'enquête publique (suite)



- Par délibération en date du 6 juin 2004, le comité syndical du SIERG **prend acte** de l'avis défavorable et décide de faire réaliser une **étude d'impact sur l'environnement**.
- L'étude réalisée à l'automne 2004 par SETIS ne met en évidence aucune incidence importante du projet sur l'environnement...
- MAIS elle pointe la traversée de zones boisées classées (EBC) sur 3 communes (Meylan, St Ismier et Crolles) et la nécessité de mettre les POS/PLU correspondants en conformité.



Relance de la procédure



- Une nouvelle enquête publique lancée en mars 2005, elle démarre le 1^{er} juin.
- Un regroupement d'enquêtes simultanées:
 - Impact sur l'environnement
 - Déclaration d'intérêt général du projet (DIG)
 - Mise en conformité des POS/PLU.
- Le 13 juin: hospitalisation de M. Véricel, déclaré inapte à la poursuite de sa mission.
- L'enquête en cours est donc annulée et doit être relancée...

Le doublement de la conduite AEP du Grésivaudan



- Le projet
- La mise en œuvre du projet
- Le calendrier prévisionnel
- Compléments

Calendrier prévisionnel



- **du 03 octobre au 04 novembre 2005:** enquête publique, sous l'égide de M. Fafournoux, commissaire enquêteur.
- **lundi 10 octobre 2005 à 20 h 30 :** organisation d'une réunion d'information, publique, au SIERG.
- **En fin d'année 2005:** transmission des éléments nécessaires à la mise en conformité de leur POS PLU aux 3 communes concernées.
- **Mars 2006:** délibération du comité syndical pour la Déclaration d'Intérêt Général du projet.
- **Juin 2006:** démarrage des travaux, si toutes les conditions sont réunies.
- **Fin 2006:** mise en service possible du doublement.

Merci de votre attention

*L'eau
naturellement
pure®*

